



## Pere qui vis a l'étranger et sans ressources

Par **kitty57**, le **30/01/2012 à 16:08**

Bonjour,

Nous sommes séparés depuis avril 2010, rien de juridique n est encore fait !

Mon ex compagnon est partis vivre en Allemagne et vis de petits boulots interim . Il prend nos deux filles un samedi et un dimanche sur deux ( elles ont 3 et 7 ans ) voir pas du tout ! Me previens a la derniere minute de l'heure a laquelle il viens ou pas ! Me verse une somme aléatoire en liquide en guise de pension ! De plus ,quand il me ramenne mes enfants le dimanche soir c est a une heure ou elles devraient deja dormir ! Je pense aussi qu'il ne prend pas soin d'elles, em effet , elles sont salent et ont faim quand elles rentrent !

J'aimerais savoir si je peux demander la garde exclusive et si il a le droit de d'emmener nos filles en Allemagne !

Ai je droit a une aide financiere pour engager un avocat , je travail au luxembourg !

Bien a vous